

**DECLARATION DE LA MODIFICATION**  
**D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15272\*(  
Article R512-54-II du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique     N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone     Portable     Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom     Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation :**  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone     Portable     Fax  (facultatif)

Courriel

## Description générale du projet de modification de l'installation :

ATELIER DE 130 VACHES LAITIÈRES.

### Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation  
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui  Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Démolition d'un stabulation génisses .  
Reconstruction d'une stabulation génisses avec panneaux photovoltaïques.  
Sans augmentation d'effectifs



## 5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation  
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui  Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

## 6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :  
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui  Non

## 7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le 13/03/2020

Signature du déclarant



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREUVE DE DEPOT N° A-0-NQF94Y893S

## DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC BRETAUDEAU

LA STREE

GESTE

49600

BEAUPREAU EN MAUGES

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....

*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....

*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*

**Installations classées objet de la présente modification :**

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime <sup>1</sup> (D ou DC)

**Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :**

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

**Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :**

- prescriptions générales ministérielles<sup>2</sup>,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

**Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :**

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

Date de la déclaration de la modification : .....

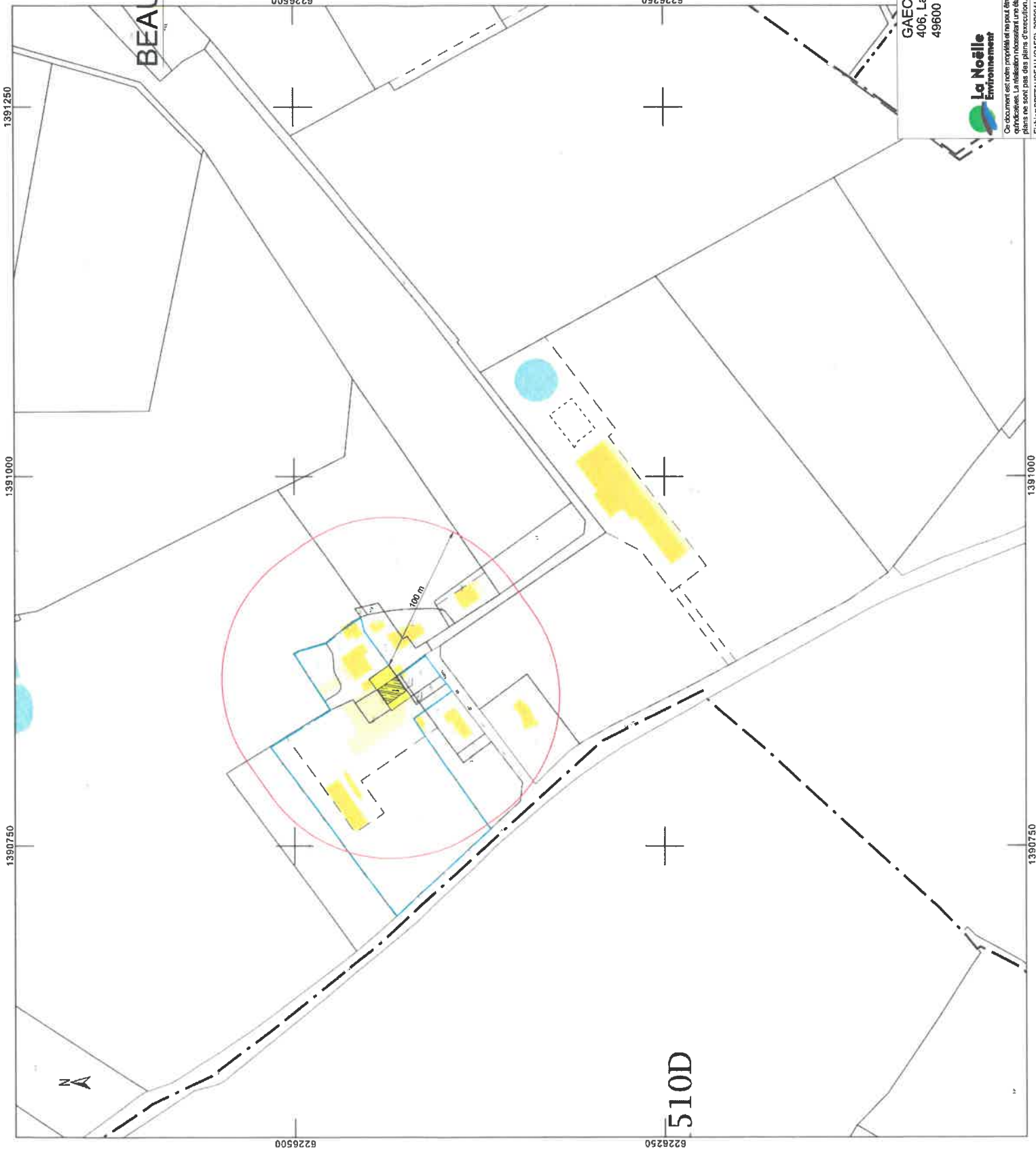
Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : .....

<sup>1</sup> D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

<sup>2</sup> Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>



# EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES SECTION W



## LEGENDE

- x — Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département

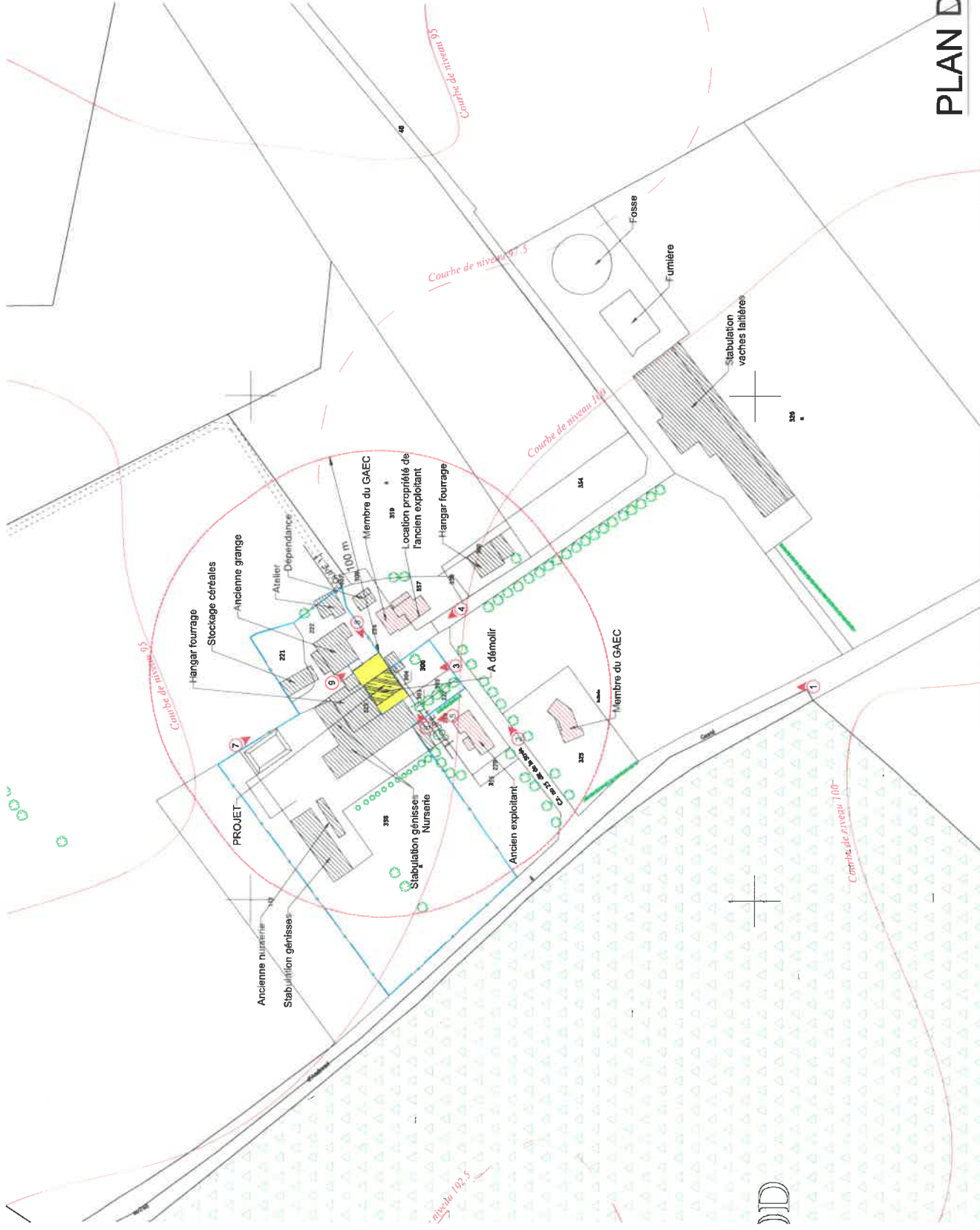
**GAEC BRETAUDEAU**  
406, La Strée - Gesté  
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Tel. : 06.18.65.08.34  
Site : 406, La Strée - Gesté - 49600  
BEAUPREAU-EN-MAUGES



Ce document est une propriété de la commune et ne peut être réutilisé sans autorisation écrite. Les copies non autorisées ne sont pas admises. La responsabilité est assurée pour le bilan et les assurances, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

DATE	SL
Cadé: 30.01.20	SL
feuille: 20B0041	
N° F.V.:	PC2
PAUSE:	
PLAN N°:	1
Ech.:	1:2500



# PLAN DE MASSE ELARGI

DATE	
café: 30.01.20	SL
projet:	
N° F.V.	20B0041
Phase:	PC2
Feuille n°:	2
Echelle:	1:2000

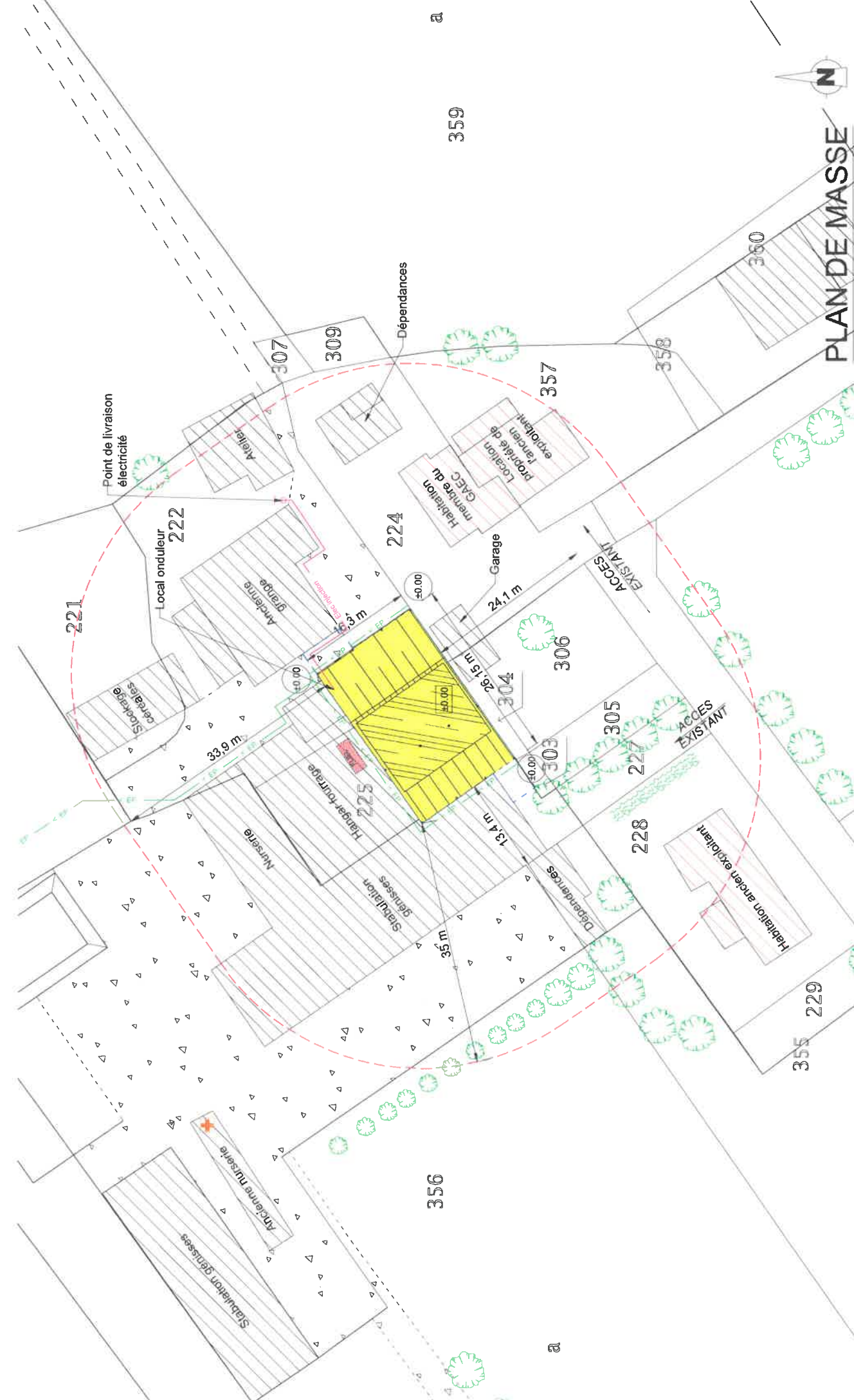
**GAEC BRETAUDEAU**  
 406, La Strée - Gesté  
 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

**La Noëlle Environnement**  
 Tel.: 06.18.85.08.34  
 Site: 406, La Strée - Gesté - 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Ce document est une propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les copies de consultation ne sont qu'indicatives. La réalisation nécessite une étude spécialisée pour le béton et les structures, pour les équipements, pour les travaux de génie civil et pour les autorisations administratives de construction.

**LEGENDE**

- Bâtiments
- Habitations les plus proches
- Projet
- Limite d'unité foncière
- Courbe de niveau
- Zone enherbée
- Zone boisée
- Emplacement photo
- Arbre
- Haie
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Stabulation vaches laitières
- Stabulation génisses - Nourserie
- Ancien exploitant
- A démolir
- Membre du GAEC
- Hangar fourrage
- Stockage céréales
- Atelier
- Dépendance
- Location propriété de l'ancien exploitant
- Fumière
- Fosse



# PLAN DE MASSE

Date	30.01.20	SL
Client	GAEC BRETAUDEAU 406, La Sirée - Gesté	
N° F.V.	20B0041	
Plan	PC2	
Page	3	
Echelle	1:500	

**La Noëlle Environnement**  
 Tel. : 06.18.65.08.34  
 Site : 406, La Sirée - Gesté - 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les copies non autorisées ne sont pas prises en compte et ne sont pas opposables pour la détermination des responsabilités professionnelles. Les présentes informations sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une garantie de réalisation. Les travaux sont réalisés sous la responsabilité administrative de constructeur.

- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Local phytosanitaire
- Cuve fuel double coque



- Réseau électrique (consommation)
- Réseau électrique (injection)
- électricité photovoltaïque
- Réseau eau potable
- Evacuation Eaux Pluviales

- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé

- Zone stabilisée
- Zone stabilisée à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer

## LEGENDE

a

356

359

a

